



Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 14/2/24
ID : 048-200069151-20240208-DELIB_2024_015-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 08 février 2024 à 18 heures

Date de Convocation 01 février 2024

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 08 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI pouvoir à Flore THEROND, Michel COMMANDRE pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 27	
Votants : 31	
Pour : 31	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

DELIB-2024-015 - DEMANDE DETR POUR L'ÉQUIPEMENT MULTIMÉDIA ROCHEFORT

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-110 en date du 3 juin 2021 qui valide le projet de création de nouveaux locaux communautaires, selon cette même orientation, pour réunir l'ensemble des services communautaires, dans l'ancien hôtel Rochefort ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'équiper les 4 salles de réunion du bâtiment en matériel informatique-multimédia ;

CONSIDÉRANT le devis établi par l'entreprise Double Click pour un montant de 26 566 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant HT		Montant	%
Double Click	26 566 €	État	13 283 €	50
		Autofinancement	13 283 €	50
Total	26 566 €	Total	26 566 €	100

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 14/2/24



ID : 048-200069151-20240208-DELIB_2024_015-DE

DÉCIDE de solliciter l'État au titre de la DETR pour un montant de 13
priorité 3,

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal communautaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse CHAPELLE

Chapelle

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.